



La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

1^{re} page 10 fr. aligne; Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr.
Abonnements et annonces payables d'avant.

Rédacteur en chef: Em. LACROIX C. C. P. 2523
St-Germain

Hebdomadaire
Tunisie-Constantine : 12 fr. par an
France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

Un peu d'urbanisme S. V. P.

Et le cimetière juif ?

Nous avons lu, il y a quelques jours, dans un journal local, le *Petit Matin* croyons-nous, un article qui ne manque pas d'intérêt, mais nous nous sommes demandé pourquoi le journal ne parle pas du spectacle que les passants ou les habitants ont sous les yeux avec ce cimetière juif que la communauté impose à la ville malgré vents et marées et malgré l'une des plus hautes sommités du monde israélite, comme Jacques Bahar, notre ancien collaborateur, qui en aurait remontré à tous les rabbins du monde. Voici l'article de notre confrère tunisien :

UNE FAUTE DE GOUT A CORRIGER DANS L'AVENUE ROUSTAN

« Il y a quelques jours, nous faisons des compliments au sujet de l'avenue Roustan qui, en peu d'années, est arrivée à être une des artères les mieux conçues de Tunis.

« Seulement l'urbanisme y reçoit quelquefois de sévères leçons. Voyons par exemple le cas de la Trésorerie Générale. Lrosque cet édifice fut construit, la rue était presque déserte et on n'a pas fait trop attention à certains détails.

« On a réalisé un immeuble à façade monumentale avec une certaine recherche, mais on n'a pas une seconde trouvé ridicule le petit mur de clôture du jardin d'opéra, cette fontaine que nous appelons du Colon, bel et sobre édifice, vient de s'achever à côté.

« Il semble que l'Administration, dans la mesure où elle peut faire attention à de tels détails, devrait étudier la réforme de cette erreur.

« Ne pourrait-on mettre la loge du concierge derrière, non loin du Contrôle Civil ? De toutes façons, il importe de ne pas laisser la Trésorerie Générale, qui est par ailleurs une construction intéressante, se ridiculiser au point de vue esthétique par la faute de ses débuts.

« D'autre part, l'avenue Roustan a fait un pas de géant en matière d'urbanisme. Il faut l'encourager à mieux faire encore. Sur son élégant visage il y a une vilaine ride : qu'on la maquille et la dissimule. »

Et ceci, du *Progrès de Tunis* en date du 17 janvier 1933 :

LA QUESTION DU CIMETIERE JUIF

« Nous avons, dans notre dernier numéro, publié le vœu, présenté au Grand Conseil par M. le docteur Vaquier, membre de cette assemblée, tendant à mettre fin au danger que présente l'empilement du cimetière israélite sur l'avenue Roustan.

« La question, qui n'est certes pas nouvelle, revêt aujourd'hui un caractère d'impérieuse et urgente nécessité, ne fût-ce qu'en raison de la sécurité publique menacée, comme l'a très justement exposé le docteur Vaquier. La question, avons-nous dit, n'est pas nouvelle. Elle avait déjà donné, en 1920, lieu à des échanges de vues qui n'ont pas abouti, parce qu'à cette époque le grave problème de la circulation ne se posait pas avec la même intensité. Une pétition avait même été adressée au Gouvernement central concluant à l'intangibilité du cimetière, sous des prétextes d'ordre religieux. Cette pétition provoqua une réponse d'un Israélite d'une rare valeur intellectuelle, d'une profonde érudition et surtout d'un libéralisme éclairé, nous avons nommé Jacques Bahar.

« Nous empruntons à cette réponse ses passages les plus significatifs. Répondant aux objections d'ordre religieux, Jacques Bahar écrivait :

« Commençons tout simplement par leur réclamer leurs textes justificatifs.

« M. Boulakia (Félic Cohen), le lanceur, je crois, de cette affaire et signataire de la pétition aux Chambres que je fais réclamer, y a-t-il inséré ces textes ?

« C'était une élémentaire question de probité.

« Il s'adresse aujourd'hui à l'opinion, nous les lui réclomons. Nous les voulons

sans délai, accompagnés de la déclaration qu'il n'en existe pas de contraires.

« S'il refuse, nous l'accuserons de n'avoir jamais connu ceux qu'il invoque. S'il se dérobe à la déclaration, nous en concluons qu'il connaissait les textes contraires et les a frauduleusement dissimulés. Car ils existent, je les ai.

« A mon tour, je ne les publierai qu'après sa dénégation ou après son aveu d'ignorance.

« Car on n'a le droit de s'occuper d'affaires publiques et de prétendre instruire le peuple et ses dirigeants, qu'armé du minimum de compétence ou de bonne foi accessible à son époque, sinon on n'est qu'un charlatan passible d'une exemplaire exécution.

« L'Egalité sent déjà que le torchon brûle et qu'il doit y avoir des textes sous roche, puisqu'elle m'accuse de « disséquer futilement la lettre à la pharisienne ».

« Cet israélite qui ignore tout des Phariséens, et notamment que c'étaient de profonds intellectuels attachés, non à la lettre, comme les Sadducéens, leurs adversaires, mais à l'esprit des lois, bafoille singulièrement.

« D'autre part, s'il faut suivre la raison pure au lieu des textes — il aurait dû dire la « raison pratique » pour rester dans le bon sens.

« Il faut que cette controverse soit vidée selon la science et l'honnêteté. La conspiration du silence organisée contre mes déclarations à la Petite Tunisie, par la presse juive judaïsante, est un scandale qui réclame un dénouement draconien. Je bataillerai tant qu'il y aura un organe hospitalier pour défendre l'intérêt public.

« Quand M. Boulakia se sera découvert, et comme il n'a aucune autorité théologique, on demandera à M. le Grand Rabbin Zeïtoun s'il persiste à l'appuyer comme il l'a fait auprès du Secrétaire général du Gouvernement tunisien. On en demandera autant aux talmudistes de Tunisie que j'ai défiés.

« Après quoi, j'abattraï mes cartes et ils n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes si je suis astreint à convertir les rabbins de Tunisie au judaïsme et — oserai-je y penser ? — à les circoncrire du cerceau... »

« Nous avons tenu à reproduire cette réponse d'un Israélite croyant, en raison de la valeur qu'elle doit revêtir aux yeux de ceux qui seront appelés par leurs fonctions administratives à étudier et résoudre le problème dont l'opinion publique réclame la solution.

« René BOUYAC. »

Aucun de nos Résidents Généraux n'a eu le courage d'imposer sa volonté pour le déplacement de ce vieux cimetière désaffecté depuis plus de 45 ans.

S'en trouvera-t-il jamais un pour prendre cette décision conforme aux dires de Jacques Bahar, décision qui alimenterait la caisse des malheureux qui sont nombreux dans la population juive ?

L. de P.

BULLETIN

Un scandale à la Cour Beylicale

Nous nous doutions un peu que notre confrère M. Lemoigne, de la Presse Coloniale, profiterait des événements qui viennent de se passer à la Cour beylicale pour dire un mot, et si notre confrère Lullier, de l'Homme Libre, n'était pas décédé, il aurait peut-être fait chorus avec M. Lemoigne qui écrit dans le dernier numéro de la Presse Coloniale :

UN SCANDALE A LA COUR BEYLICALE

« On annonce de Tunis que le général Slim Dziri, directeur du protocole beylicale, après avoir été relevé de ses fonctions, vient d'être révoqué par son Souverain pour malversations. Le grade militaire et les distinctions honorifiques tunisiennes dont il était titulaire lui au-

raient été retirés, et une demande de radiation dans l'Ordre de la Légion d'honneur aurait été transmise par le Résident Général au Quai d'Orsay.

« Ce scandale n'a rien qui puisse nous étonner. Dès le 23 novembre 1932, nous avions signalé ici même l'étrange attitude de ce personnage, « homme à tout faire, d'origine plus que modeste, promu d'emblée général de division par la grâce d'un maître qui n'a rien à lui refuser ».

« Cet article nous valut même, de la part de certaines feuilles tunisiennes, manifestement inspirées, une bordée d'injures et de menaces qui, du reste, ne nous troublèrent en aucune manière, certains que nous étions de l'exactitude de nos informations.

« En tout cas on doit aujourd'hui féliciter M. le Résident Général Peyrouton des courageuses mesures d'assainissement qu'il n'a pas hésité à prendre à l'encontre d'un personnage taré qui avait su, par ses intrigues et ses compromissions, s'assurer à la Cour beylicale une situation prépondérante. »

Nous ferons remarquer à notre confrère qu'en 1932 rien de blâmable n'avait été découvert dans la gestion de l'ex-général, et puis nous n'avons pas l'habitude d'envoyer des bordées d'injures à ceux qui ne sont pas de notre avis.

C'est tout ce que nous avions à dire, et si Slim Dziri a été emporté par le flot d'immoralité, de malhonnêteté, tant pis pour lui; il paiera les larcins commis. Et ce sera justice.

Paul LUX.

Mussolini et l'Ethiopie

à l'appel du Duce ?
1.050 — pas un de plus, pas un de moins — et ce chiffre marque que le fascisme est en décroissance.

Qu'on se renseigne auprès du docteur Converti et l'on verra ce qu'il pense de Mussolini et de son œuvre.

Il paraît que les îles sont pleines à ne savoir où mettre les prisonniers qui n'ont commis d'autre faute que de ne pas admirer la politique du Duce qui, pour un oui ou un non, vous fait emprisonner par ses Chemises Noires et emprisonner sans autre forme de procès.

Le cumul des fonctions publiques et des emplois privés

Un décret du Président de la République du 28 août 1935 a interdit le cumul d'une fonction publique avec un emploi privé ou une profession, soit commerciale soit industrielle.

L'exposé des motifs de ce décret fait ressortir que le fonctionnaire doit toute son activité et son temps à l'Administration qui l'emploie. Il y aurait de sa part un véritable manquement à la dignité de sa fonction que de s'en servir pour concurrencer les professionnels de l'industrie ou du commerce.

Le Résident Général a estimé que, les mêmes motifs existant en Tunisie, il était opportun d'étendre cette mesure équitable aux agents et fonctionnaires des Services publics de la Régence.

Désormais, ils ne pourront exercer, en dehors de leurs fonctions, aucune profession industrielle ou commerciale comportant une rétribution.

Dès la promulgation de ce texte, les agents des Administrations devront se mettre immédiatement en règle avec les nouvelles prescriptions.

Voilà notre pauvre Chat acculé entre son métier de journaliste et celui de commissaire-priseur.

Au fait, il y a toujours eu deux commissaires-priseurs à Tunis : d'abord MM. Communaux et Grenier de Sallancourt, puis Communaux et Lalliermonet, et, enfin, Communaux et Hontebeyrie, et ceux-ci avec la charge d'avoir une salle de ventes. Comment se fait-il que le poste de M. Communaux, démissionnaire, ait été supprimé ainsi que l'obligation d'avoir une salle de ventes ?

Il faut donc au plus vite nommer un second commissaire et leur imposer les obligations auxquelles ont été tenus tous les commissaires-priseurs et, en attendant, mettre M. Chat en demeure d'opter pour l'un ou l'autre des emplois.

Ce que c'est qu'une femme

L'immortel Berthelot, consulté à ce sujet, a pu jadis en donner une définition assez précise à peu près dans ces termes :

Une femme ? C'est quarante kilogrammes d'eau, huit de graisse, quatre de chaux et de matières minérales, sans oublier 720 grammes de sucre et douze grammes de fêr.

...Parfaitement et impossible d'en tirer rien de plus : qu'elle se nomme Més-saline, Cléopâtre, Cécile Sorel, Madeleine Renault ou Suzy Jolidor, si elle pèse 61 kilos, c'est ce que l'analyse donnera à 200 grammes près.

La nature remplit une peau délicate avec ce joli mélange en s'arrangeant pour que cela ne fasse pas de plis, et c'est pour cela qu'on rit, qu'on pleure, qu'on chante, qu'on se ruine, qu'on se dépense, qu'on meurt.

C'est naturel pourtant, car on peut être amoureux et ignorer la physiologie, mais il est surprenant qu'un désespéré n'ait jamais su se dire, par manière de consolation, qu'il n'avait après tout devant lui qu'un grand seau d'eau tiède, une pleine vessie de graisse, un bocal de blancs d'œufs, du sucre à l'état brut et pas même assez de fer pour fabriquer une poignée de clous !

CIVIS.

(1) Réflexion de la dactylo : « Si c'est un homme il y a en plus un cochon qui sommeille ».

En Tunisie et au Maroc

dit le *Courrier Colonial*. Ce commerce est des plus nuisibles, car il s'étend notamment à la vente des denrées coloniales. Que l'acheteur le demande ou pas, le commerçant le lui compte, et c'est 5 % pays en sus, tandis que le commerçant les a à 3 %. Ainsi un bidon de pétrole de 5 litres est vendu 5 fr. 25 si l'acheteur ne dit rien et ne réclame pas de timbres, et 5 francs sans timbres, s'il les refuse.

Au Maroc, le *Bulletin Officiel* publie un dahir interdisant le commerce des timbres-primés. Seuls les commerçants pourront offrir directement des primes à leur clientèle, à l'exclusion de tout intermédiaire.

Ce dahir a été pris en vue de préserver les consommateurs contre les manœuvres frauduleuses auxquelles aurait donné lieu le commerce des timbres-primés dans certaines circonstances.

Si le Maroc a obtenu la suppression des timbres-primés, en Tunisie M. Peyrouton ne l'a pas encore prise, mais nous ne doutons pas qu'il la prenne dès son retour de Paris, et tout le monde le félicitera.

~~~~~

### Echos et Nouvelles

#### UN NOUVEAU MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL TUNISIEN

Par suite de la démission de Si Ali Sakkat pour cause de maladie, Si Abdeljelil Zaouché a été nommé Ministre de la Plume, et Si Mustapha Star, Cheikh El Médina.

Si El Habib E Allam, caïd de la banlieue, a été nommé directeur des services intérieurs du palais, et Si El Habib Djeloul, caïd de la banlieue, Si Larbi ben Abdallah est nommé chef de la section d'Etat.

Il reste maintenant à nommer le directeur du protocole.

A tous nos sincères félicitations, et à Si Ali Sakkat nos regrets de le voir quitter le haut poste qu'il occupait depuis peu de temps.

#### LA REORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS EN TUNISIE

Un décret beylical en date du 1<sup>er</sup> juillet dernier a créé au Secrétariat général du Gouvernement tunisien une administration qui comprend : 1<sup>o</sup> la section d'Etat et des Affaires indigènes; 2<sup>o</sup> l'Administration des Caidats; 3<sup>o</sup> la police.

L'inspecteur général des contrôles civils, M. Bertholle, vient d'être nommé, par le Résident Général, délégué à l'Administration tunisienne.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter sincèrement M. Bertholle qui vient de recevoir la récompense tant attendue

de ses services dans la Régence où il a débuté il y a près de trente ans.

AUX RENTREES  
Parmi les dernières rentrées nous citons l'honorable M. Buzié, dont le bruit a couru qu'il prendrait sa retraite; MM. Vitu, président du Tribunal; M. Dalloz, procureur de la République; Crouzet, ingénieur des P. T. T., etc., etc...

### DOMINER

Dominer, imposer sa loi, sa volonté, tel est le but qu'en toutes choses poursuit l'Angleterre. Certes elle y met parfois des formes, on ne voit pas toujours percer le bout de l'oreille et même très souvent, il faut le reconnaître, sa politique générale est empreinte d'un réel désir de bon voisinage, mais quand on va au fond des choses en analysant le passé, on est obligé de découvrir en elle une infernale habileté à saisir le levier de manœuvre et à régenter les autres.

Tour à tour, elle a su se réserver les grands mobiles de l'économie mondiale; elle a su évoluer, s'adapter, intriguer, intimider, imposer sa main brutale quand il le fallait; elle ne recule devant rien pour défendre le prestige de ses nationaux, parce que le prestige surtout est un des éléments de sa force. Enfin elle met tout en œuvre quand les points névralgiques de son grand sympathique sont atteints.

Un humoriste a dit récemment que l'Anglais verrait sans colère s'installer sur son territoire tout autre puissance, mais par la suprématie que le domaine des airs exercera désormais sur les routes maritimes.

Il serait insensé, par exemple, de croire qu'un peuple qui n'est pas riverain de la Méditerranée peut y imposer sa souveraineté ou tout au moins assurer, par quelques îlots bien défendus, des bases sérieuses pour protéger sa navigation. Tant que les navires de guerre ne disposeront pas de refuges souterrains, ils resteront à la merci de la bombe d'avion. Tous ces moustiques de l'air rendront insupportable le séjour de la Méditerranée à une flotte ennemie si puissante soit-elle. On ne peut opposer aux escadres aériennes que d'autres escadres aériennes; encore faut-il que l'adversaire ait, à ce point de vue, accès immédiat sur le terrain des opérations. Or ce ne sera jamais le cas pour une nation qui doit faire transiter par Gibraltar tout son matériel.

La Méditerranée est donc désormais une mer latine, et seule la puissance riveraine qui aura l'empire de l'air pourra y exercer sa souveraineté. Il y a là un fait inéluctable devant lequel l'Anglais, beau joueur, devra, à brève échéance, s'incliner.

Toutes ces démonstrations de l'Home Fleet en Grèce et ailleurs, c'est de la poudre aux yeux; les moins clairvoyants ne peuvent s'y tromper.

Ainsi plus que jamais la bonne entente devient nécessaire et on ne peut raisonnablement escompter qu'une chose dans un monde qui évolue, c'est que chaque nation veuille bien penser à ses voisins et faire des concessions. Le temps n'est plus où, en possédant le charbon et la maîtrise de l'océan, on était l'arbitre du monde. Passé aussi la période où la possession des plus riches gisements d'or, de diamant, de fer et de pétrole assurait la réussite de toutes les entreprises. On ne peut plus se renfermer dans son splendide isolement, il faut laisser à chacun sa place au soleil; de même qu'à l'individualisme des hommes a succédé un collectivisme moins séduisant pour certains, mais plus profitable pour tous, ainsi dans le concert des nations, on ne peut plus jouer de solo, du moins sans le consentement des autres exécutants. Si fort soit-on, il faudra à l'avenir se plier à une discipline collective, sous peine de catastrophe.

Les uns ne peuvent pas tout posséder et les autres n'ont presque rien. En dépit d'une activité jamais défailante et d'une touchante bonne volonté, les peuples qui manquent de matières premières ou de facilités d'exportation sont fatalement acculés à la guerre si on les laisse

mourir derrière des frontières douanières inexorables.

Quel crime contre l'humanité et le progrès que ces luttes féroces où le dumping, les interdictions d'importations, les contingentements, les droits d'entrée sont les gaz asphyxiants de l'économie moderne ? Certaines mesures ne constituent, il est vrai, que des contre-poisons à des procédés malsains, mais de toutes façons et dans la plupart des pays civilisés, le douanier a remplacé avantageusement le brigand de grand chemin; si son intervention se limite aux marchandises, elle n'en est pas moins néfaste à l'économie mondiale.

Comment sortira-t-on de cet imbroglio ?

Les gouvernements y ont vu d'abord un moyen commode de percevoir des revenus et de prélever des impôts sur la richesse des voisins, mais les voisins en ont fait autant, et dans un monde où, malgré tout, les hommes sont solidaires, on en est arrivé à fausser la loi du libre-échange et à acculer au désespoir des peuples industriels, courageux au travail et doués d'une grande vitalité.

C'est qu'ils ne pourront obtenir par leur travail et par l'habileté de leur esprit ou de leurs dix doigts, ils le demanderont un jour à la fortune des armes à moins qu'un partage équitable des richesses mondiales ne parvienne à apaiser momentanément les rancunes.

CIVIS.

### 400 FRANCS LA PIECE D'OR DE 20 FRANCS

Chaque mois notre confrère l'Echo Pyrénéen de Luchon publie une annonce d'une banque - est-ce la Banque de France ? - qu'un démarcheur passera dans les localités tel jour et à telle heure pour acheter les louis d'or qui seront payés tel prix. Dans le numéro du 4 juillet il était annoncé que le prix serait de 400 francs la pièce pesant le poids régulier, tandis que les autres mois il était de 120 francs plus 6 % lorsqu'on présentait 1.000 fr.

Quelle différence et pourquoi celle-ci ? Tout simplement parce qu'il était question de réduire la valeur de notre pauvre franc déjà diminuée de 0,50 par Poincaré, le fossoyeur ou le syndic de faillite du franc.

### Bibliographie SABINE PLESEN par Hylarion Moutel

Un volume in 8° couronne, 192 pages. Prix : 12 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Fatachon, 30, rue de la Sorbonne, à Paris.

## MARINE NATIONALE

### Avis d'Adjudication

Le 20 novembre 1935, il sera procédé, à l'Arsenal de Sidi-Abdallah (Tunisie), à l'adjudication restreinte d'une fourniture de :

2.250 quintaux de farine de blé tendre non logée.

Durée du marché : du 1<sup>er</sup> janvier au 10 juin 1936.

Cautionnement provisoire : 700 francs par lot de 250 quintaux.

Cautionnement définitif : 5 % de la valeur des lots adjudgés.

Les personnes ou sociétés désireuses de soumissionner, si elles ne sont pas inscrites sur la liste des fournisseurs admis à participer aux adjudications restreintes de vivres à la Marine en Tunisie, devront demander leur inscription au Chef du Service des Subsistances, Arsenal de Sidi-Abdallah.

Pour tous renseignements s'adresser aux Services des Subsistances de la Marine, à Sidi-Abdallah ou à Paris, au Ministère de la Marine, Bureau des Subsistances.

## Direction des Affaires Economiques

### SERVICE DES DOMAINES

Le samedi 9 novembre 1935, à 10 heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques, 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot rural n° 4 de la propriété dite « Chaouat-Lagrenée », située dans le Contrôle civil de Tunis, caïdat de la banlieue.

Cet immeuble, d'une superficie de cent dix-huit hectares cinquante-huit ares (118 ha 58 a.), fait l'objet du titre foncier « Propriété Saint-Edgard », n° 30995.

Il comporte deux constructions et deux puits.

Mise à prix : 200.000 francs.

Les personnes désirant participer à cette vente devront déposer, dans les bureaux du Service des Domaines, une demande d'admission aux enchères cinq jours avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques (Service des Domaines).

## Direction des Affaires Economiques

### SERVICE DES DOMAINES

Le mardi 19 novembre 1935, à dix heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques, 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur du lot rural n° 21 de la propriété civile de Sousse, caïdat de Sousse.

Cet immeuble d'une superficie de deux cent quinze hectares quarante ares (215 ha. 40 a.) fait l'objet du titre foncier « Henchir Rose » n° 28905.

Il comporte une maison à usage d'habitation, avec dépendances.

Mise à prix : 212.000 francs.

Les personnes désirant participer à cette vente devront déposer, dans les bureaux du Service des Domaines, une demande d'admission aux enchères cinq jours avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques.

## Direction des Affaires Economiques

### SERVICE DES DOMAINES

Le mardi 19 novembre 1935, à neuf heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques, 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur du lot rural n° 8 de la propriété civile de Sousse, caïdat de Sousse.

Cet immeuble d'une superficie de cent trente sept hectares quatre vingt ares (137 ha. 80 a.) fait l'objet du titre foncier « La Berneville » n° 37142.

Il comporte une maison à usage d'habitation, avec dépendances.

Mise à prix : 143.000 francs.

Les personnes désirant participer à cette vente devront déposer, dans les bureaux du Service des Domaines, une demande d'admission aux enchères cinq jours avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques.

## Loterie Nationale

### SERVICE DES DOMAINES

Le mardi 19 novembre 1935, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques, 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur du lot rural n° 30 de la propriété dite Djeradon, située dans le Contrôle civil de Sousse, caïdat de Sousse.

Cet immeuble d'une superficie de cent quarante-trois hectares soixante dix ares (143 ha 70 a.) fait l'objet du titre foncier « Montailion » n° 26289.

Il comporte une maison à usage d'habitation, avec dépendances.

Mise à prix : 149.000 francs.

Les personnes désirant participer à cette vente devront déposer, dans les bureaux du Service des Domaines, une de-

mande d'admission aux enchères cinq jours avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques.

## Station Thermale de KORBOS

Unique en Afrique du Nord, par la vertu de ses eaux et son organisation moderne.

Unique par ses nombreux appartements et villas avec bains à prix réduits

Renseignements : Exploitation Korbos (Téléphone : 4)

DEMANDEZ PARTOUT LES

## apéritifs Licari

### Direction des Affaires Economiques

#### SERVICE DES DOMAINES

Le mardi 19 novembre 1935, à dix heures trente du matin, à la requête de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Tunisie, ayant pour avocat-défenseur M<sup>e</sup> Perrussel, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction des Affaires Economiques, 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier « Vacher » n° 34571, situé dans le Contrôle civil de Tunis, caïdat de la banlieue.

Cet immeuble, d'une superficie de quatre vingt cinq hectares quatre vingt deux ares, soixante-six centiares (85 ha. 80 a. 66 ca.) est formé par les lots ruraux n° 25 et 25 bis de Revoil et les lots urbains n° 39, 40, 41 et 43 de Bordj Khodja.

La propriété comporte, une maison à usage d'habitation, avec dépendances et des plantations de vignes, le tout situé sur le lot n° 25 bis.

Mise à prix : 200.000 francs.

Les personnes désirant participer à cette vente devront déposer, dans les bureaux du Service des Domaines, une demande d'admission aux enchères cinq jours avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Affaires Economiques.

## Municipal

ouvert toute l'année  
de 7 h. à 11 h.  
et de 14 h. à 18 h.

## Grand Hôtel & G<sup>d</sup> Hôtel de France

8, rue Léon Roches  
TUNIS  
Eau courante Ascenseur  
12 appartements avec salle de bain privée  
Chauffage central partout  
Salle pour noces et banquets  
J EYMON Propriétaire

## Au Petit Louvre

### MELCA & DARMON

7, Rue des Belges, 7 - TUNIS  
H. C. Tunis 1642 Téléphone 09.11  
HAUTES NOUVEAUTES - Tissus - Soieries  
HAUTES MODES - Fournitures pour Modes  
CORSETS - Ceintures - Gaines - Soutien-Gorge  
MERGERIE - Sacs - Colliers - Gols  
Toute la petite Mercerie  
GANTERIE - Fourrures LINGERIE - Bas

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs  
Siège Social à Tunis - Succur. à Sousse, Sfax et Bizerte  
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Elba Ksour, Nabeul, Djerba.  
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. - Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. - Ordres de Bourse. - Dépôts de Titres. - Location de coffres-forts.  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## MATERIAUX DE CONSTRUCTION

**B. BISMUTH**  
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie  
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire  
Fers, aciers marchands  
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud  
BUREAUX & ENTREPOT :  
8, Rue de Portugal (prolongée)

## Office Français Immobilier & Commercial

(34<sup>e</sup> ANNEE) « ASSURANCES » (34<sup>e</sup> ANNEE)  
28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléphone 18.96  
Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

## Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIETE ANONYME  
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés  
Registre du Commerce : TUNIS n° 1005  
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère  
AGENCES EN TUNISIE :  
Tunis - Bizerte - Mateur - Sfax - Sousse  
ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS  
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change  
- Dépôts à vue et à échéance Fixe  
- Locations de Compartiments de Coffres-forts - Dépôt de Colis

## Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...  
1.200 références en Tunisie  
Essais, devis et renseignements franco sur demande  
**INDUSTRIA**  
70 Avenue de Carthage - TUNIS

## Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.  
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEUX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger - Tunis.

## C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille  
Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.  
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.  
Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

## Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL  
PELLET César, agent  
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse  
Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Méches de mines, 3 tissus goudronnés - Téléphone 1.39  
Adresse Télégraphique : Pellet - Tunis

## Plus que jamais

### ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement.....

L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

## HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif.

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

A. Naccache 6, RUE D'ALGER - TUNIS  
Téléph. 10.40



### Placement Or

Sur terrain d'avenir, Grand lotissement 40000 m<sup>2</sup> au Sud-Est-sud-Ouest. Facilité de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8 Rue d'Alger, à Tunis - Tél. : 10.40.

## PHARMACIE BLOCH

1, Avenue de France, et Rue Ad-Djazzira  
BLOCH Léon Fils  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

DEMANDEZ PARTOUT

## le Rhum Chauvet

### VETEMENTS

J. BELLE

V. DARVAUX réunis  
Téléph. 30.55  
7, Rue des Belges

TUNIS

Vêtements Civils et Militaires

Rayon spécial de décorations

et insignes

## Compagnie Algérienne

Capital entièrement versé  
Régulièrement approuvé par le Tribunal de Commerce de Paris  
Siège Social : PARIS, 18, rue d'Anjou

### TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de chèques à vue et à préavis  
Comptes de Dépôts à Échéance  
Remise et Endossement de tous Effets  
Crédit de Commerce - Avances sur Marchandises  
Envois de Fonds - Opérations sur Titres - Garde de Titres  
Souscription et Placement de Coupons  
Liquidation des Comptes de Coefficients  
Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France

et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'en Grand Liban et en Syrie

En Tunisie :

Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gafsa, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Sousse, Tébessa, Zouagha, Sousse.

Correspondants dans le monde entier

## Grande Pharmacie du Marché

10, Rue d'Espagne - TUNIS - Tél. 5.85  
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licencié des Sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse, Pharmacien d'ordonnances : Produits purs, Prix modérés, Livraisons à domicile, Expédition à l'extérieur.  
Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

## Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte

TUNIS - 22, Rue de Russie - TUNIS  
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES

11, Rue Ad-Djazzira 41  
sa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres - Cuisinier réputée à prix fixe, à la carte - Ascenseur.

Grande Fabrique d'Épadrilles Ripoll Mentero et Garcia - T<sup>l</sup> : 24.17 - 1, Rue Ad-Djazzira, Tunis - Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière - Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. - M. A. Comby - 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis - Bami Frères & Cie, propriétaires, Grand Hôtel de France - 1<sup>er</sup> ordre - L. de Lacroix, propriétaire - (Sousse-Tunisie).

Le Gérant : E. LUMBROSO  
Imp. GOSSE, BASCONE et MUSCAT

## Grande Distillerie Tunisienne

### G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besançon - TUNIS  
Liqueurs de premier choix - Vins en gros  
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours. - Médaille d'or - Exposition Universelle de Paris 1900. - Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

### LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle  
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à M. Gustave BESSIS, Agent général  
4, av. de France - TUNIS - Téléphone 4.79

## DOMAINE DE POTINVILLE

### Chaux Hydraulique et Ciments

DEPOT : au Port local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique.  
BUREAUX : 2 Rue de Marseille - TUNIS - Téléphone : 1  
POTINVILLE, Téléphone N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).  
L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

## « Vacuum Mobilcil »

Marque « GARGOYLE »  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie  
5, Rue Saint-Charles - TUNIS - Tél. : 0.47

## Compagnie de Navigation Mixte

COMPAGNIE TOUACHE  
Service Maritime entre Tunis et Marseille  
Départ de Tunis le jeudi à 11 heures.  
Arrivée à Marseille le vendredi à 15 heures.  
Départ de Marseille le mardi à 10 heures.  
Arrivée à Tunis le mercredi à 14 heures.  
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.  
Les Agents PEDELUPE & PIETRA